

Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement Élémentaire pour enfants autistes UEEA

▪ Textes de référence :

- - Code de l'éducation, article D351-4, 1er alinéa
- - Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- - INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des Unités d'Enseignements Élémentaires Autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale Autisme au sein des TND
- - Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (TND) 2018-2022
- - Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé.

Identification du poste

- Le poste est implanté dans une école élémentaire :
 - 1 poste : Implantation Ecole élémentaire Michel Moineau – Châlette sur Loing

L'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme est un dispositif de scolarisation inclusif bénéficiant de l'appui de personnels spécialisés du secteur médico-social. L'UEEA accueille 7 à 10 élèves inscrits dans les troubles du spectre de l'autisme et d'âge élémentaire. Ils bénéficient d'une notification UEEA délivrée par la CDAPH (6-11 ans). Ils sont scolarisés à plein temps. L'UEEA leur offre un cadre pédagogique et éducatif adapté à leurs besoins avec l'accompagnement d'un professeur et de personnels médico-sociaux (éducateurs spécialisés, psychologues, psychomotricien...).

Conditions (diplômes, quotité d'exercice...)

- **Conditions de recrutement :**
 - **Priorité 1** – Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI ou équivalent : **Affectation à titre définitif**
 - **Priorité 2** - Enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2026 qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**
 - **Priorité 3** – Enseignants ou enseignantes qui ne détiennent pas le CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**
- **Quotité de service : 100%**

L'enseignant spécialisé en UEEA est membre de l'équipe pluridisciplinaire du service médico-social. Le supérieur hiérarchique de l'enseignant spécialisé en UEEA est le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et par délégation l'IEN du Pôle Départemental de l'École Inclusive.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEEA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en 24h hebdomadaires d'enseignement et 3h consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement.

L'enseignant intervient sur tous les temps d'enseignement et au moment des récréations, en fonction de l'organisation générale du service de surveillance prévue par le directeur de l'école.

Missions et actions principales liée à la fonction

L'enseignant est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes. L'enseignant organise notamment l'emploi du temps, et assure la cohérence des interventions dans le cadre fixé par les PPS. Il est identifié comme le coordinateur de l'unité.

L'accueil des élèves s'articule autour :

- D'un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- D'interventions éducatives et thérapeutiques en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.
- De temps d'inclusion dans les classes de référence.

Compétences souhaitées

Le candidat devra :

- Faire preuve de connaissances des troubles du spectre autistique et une très bonne connaissance des programmes de l'école élémentaire.
- Être en capacité d'adapter sa pédagogie afin de prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves porteurs de TSA.
- Témoigner de capacités relationnelles et de flexibilité afin de travailler en réel partenariat avec une pluralité d'acteurs dans le dispositif et hors dispositif (équipe pédagogique de l'école, équipe pluridisciplinaire du secteur médico-social, familles).
- Posséder de réelles capacités de communication, d'organisation et de gestion.